

# Echo

## BATI-MAT-TP

### A-t-on touché **le fond** ?

#### SOMMAIRE

ÉDITO	3
<b>EN COUVERTURE</b>	
Le pouvoir d'achat en berne	5
Un kilomètre... ça use !	6
Un peu d'entraide	7
<b>LE POING SUR LA TABLE</b>	
Les écarts se creusent	8
<b>L'ACTUALITÉ DE LA CONSTRUCTION</b>	
Section Eiffage GD	9
Élections	10
<b>L'ACTIVITÉ DES SECTEURS</b>	
<b>FICHE TECHNIQUE</b>	
La VAE	12
Le CE : droit d'alerte	13
Info pratiques/Adhésion	14

À l'intérieur de ce  
numéro :

**l'affiche A3  
BATI-MAT-TP  
CFTC**





Écouter



Conseiller



Gérer



Accompagner



PRO BTP, carrément proche !

RETRAITE PRÉVOYANCE SANTÉ ASSURANCES ÉPARGNE ACTION SOCIALE VACANCES

[www.probtp.com](http://www.probtp.com)



L'assurance d'un avenir solide



# ÉDITORIAL

## PATRICK DEL GRANDE

Pour ce premier Écho BATI-MAT-TP de l'année, l'actualité ne manque pas. Pourtant, un sujet attire plus particulièrement notre attention. Je veux parler des salaires et du pouvoir d'achat qui en découle. Pour notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC, l'objectif principal est d'atteindre, par la négociation, des rémunérations qui permettent aux salariés de vivre décemment.

Actuellement, avec la flambée du pétrole, des matières premières et une inflation qui dépasse déjà les 2 % pour ce début d'année, le pouvoir d'achat des salariés est en chute libre et cette baisse devient dangereuse. Les familles ne s'en sortent plus, elles peinent à payer leurs factures. Pour notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC, cette situation est tout à fait inacceptable !

Compte tenu de la situation, il devient urgent de demander à vos directions la réouverture des négociations salariales. L'augmentation du Smic est importante, mais la baisse du pouvoir d'achat touche tout le monde. C'est donc à nos délégués syndicaux BATI-MAT-TP CFTC de faire le nécessaire dans leurs entreprises afin de renégocier, les grilles de salaires en prenant en compte les derniers éléments à leur disposition.

Il y a un autre sujet qui préoccupe notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC. Il s'agit du nombre de chômeurs en France. Le gouvernement nous promet depuis plus d'un an une diminution de celui-ci. Le temps passe et aucune amélioration notable en vue. L'économie a repris son cours, les profils pour les entreprises sont de retour et les perspectives économiques pour les secteurs du BTP sont plus qu'optimistes.

Malgré tous ces signes encourageants, le taux de chômage stagne et la situation reste très dégradée. Notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC n'est pas dupe. Si l'activité augmente et que les effectifs restent stables, c'est que les cadences demandées aux salariés augmentent. Nous connaissons tous le résultat de cette équation, augmentation du stress, de la pénibilité et j'en passe... Il est inconcevable pour notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC, sous réserve de faire des économies, de mettre en péril la santé physique et morale des salariés.

Si l'activité augmente, il est de la responsabilité des employeurs d'embaucher de la main-d'oeuvre. Notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC appelle tous ses adhérents à être vigilants sur ce point. Il est de notre devoir de dénoncer cette pratique qui pénalise tous les salariés de la construction !

Votre Président,  
Patrick DEL GRANDE



# SALARIÉS DE L'ARTISANAT... OUVREZ-VOUS À LA NÉGOCIATION !

## L'APNAB VOUS EN DONNE LES MOYENS.

La Fédération BATI-MAT-TP CFTC, avec d'autres partenaires sociaux dont la CAPEB, a contribué à la création de l'Association paritaire nationale pour le développement de la négociation collective dans l'artisanat du bâtiment (APNAB).

Cette association a pour objet d'assurer le fonctionnement de la négociation collective dans l'artisanat et de participer à l'information des négociations paritaires.

Vous, salariés qui représentez la Fédération BATI-MAT-TP CFTC dans les entreprises artisanales du bâtiment, si vous souhaitez participer aux négociations régionales, nous assurons votre formation et nous vous adresserons les informations nécessaires.

**Fédération BATI-MAT-TP CFTC**  
**251 rue du faubourg St-Martin 75010 PARIS**



Pour recevoir une documentation complète, merci de retourner le bulletin suivant, complété par vos soins, à l'adresse ci-dessus.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : | | | | | Ville : .....

Tél domicile : ..... Tél portable : .....

### Informations complémentaires

Nom de votre entreprise : ..... Tél entreprise : .....

Adresse de l'entreprise : .....



Le **syndicat**  
des salariés du **BTP**



Actu

## Le pouvoir d'achat en berne

**L'actualité qui concerne les salaires est riche en ce début d'année. Les négociations salariales, le Smic... autant de sujet qui nous concerne tous. Pourtant en ce début d'année, les prix flambent et les salaires restent malheureusement au même niveau.**

Comme nous vous l'annoncions dans le précédent écho, le Smic a été une fois de plus revalorisé du minimum légal. Notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC regrette, une nouvelle fois, l'absence de coup de pouce de la part du gouvernement.

Pour ne pas arranger les choses, l'inflation en ce début d'année atteint déjà plus de 2 %. Cette augmentation va forcer le gouvernement à revaloriser le Smic cette année. Notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC espère que cela sera fait très rapidement, car les conséquences de l'augmentation des énergies et des matières premières amputent fortement le pouvoir d'achat des Français !

Pour pallier la baisse du pouvoir d'achat, le gouvernement veut mettre en place une prime sur les dividendes pour les entreprises qui en versent. Si une entreprise augmente ses dividendes par rapport à ceux des deux années précédentes, elle devra négocier cette prime avec les organisations syndicales présentes.

Notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC s'oppose fortement à ce dispositif, car il aura comme seule conséquence d'augmenter les inégalités entre les salariés des entreprises qui versent ou pas des dividendes.

Notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC propose depuis de longues années la mise en place d'une prime de 2000 euros totalement exonérée de charges. Cette prime aurait pour effet d'apporter une bouffée d'air au budget des salariés sans pour autant pénaliser fortement les employeurs.

La question du pouvoir d'achat est devenue avec les dernières augmentations du coût de la vie une priorité absolue. Notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC demande au gouvernement de se pencher rapidement sur ce problème qui nuit à des millions de Français et surtout de trouver des solutions adaptées à tous les travailleurs. •





Actu

## Un kilomètre... ça use !

**Remplir sa feuille d'imposition est un moment peu apprécié, voire redouté par des millions de Français. Pourtant, une bonne nouvelle vient de tomber pour les contribuables qui appliqueront la déduction du montant des frais réels pour le calcul de l'impôt sur le revenu de 2010.**

Le barème des indemnités kilométriques à utiliser pour l'imposition des revenus de 2010 est relevé de 4,6 % (voir tableau) par rapport à celui de 2009. Cette décision rentre dans le cadre d'une série de mesures enclenchée par le gouvernement pour « limiter l'impact du prix de l'énergie sur le pouvoir d'achat ».

En effet, il est possible d'opter entre la déduction forfaitaire de 10 % et la déduction du montant réel de ses frais. Pour cette dernière, les dépenses relatives à l'utilisation d'une automobile, d'un vélomoteur, d'un scooter ou d'une moto peuvent ainsi être évaluées par l'application des barèmes annuellement publiés par l'administration fiscale.

Notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC apprécie cette initiative qui permettra d'offrir une bouffée d'air aux contribuables français. Pourtant, nous rappelons que les personnes les plus impactées par l'augmentation des énergies sont les travailleurs

qui touchent le Smic et qui ne payent donc pas d'impôts !

Pour cette population, une mesure d'urgence s'impose. Avec l'explosion du prix du pétrole, le pouvoir d'achat de ces salariés fond comme neige au soleil ! •



Barème Voiture 2011

Puissance administrative	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 à 20 000 km	Au delà de 20 001 km
3 CV	km x 0,405 €	(km x 0,242 €) + 818 €	km x 0,283 €
4 CV	km x 0,487 €	(km x 0,274 €) + 1 063 €	km x 0,327 €
5 CV	km x 0,536 €	(km x 0,300 €) + 1 180 €	km x 0,359 €
6 CV	km x 0,561 €	(km x 0,316 €) + 1 223 €	km x 0,377 €
7 CV	km x 0,587 €	(km x 0,332 €) + 1 278 €	km x 0,396 €
8 CV	km x 0,619 €	(km x 0,352 €) + 1 338 €	km x 0,419 €
9 CV	km x 0,635 €	(km x 0,368 €) + 1 338 €	km x 0,435 €
10 CV	km x 0,668 €	(km x 0,391 €) + 1 383 €	km x 0,460 €
11 CV	km x 0,681 €	(km x 0,410 €) + 1 358 €	km x 0,478 €
12 CV	km x 0,717 €	(km x 0,426 €) + 1 458 €	km x 0,499 €
13 CV ou plus	km x 0,729 €	(km x 0,444 €) + 1 423 €	km x 0,515 €

Barème Motocyclette 2011

Puissance administrative	Jusqu'à 3 000 km	De 3 001 à 6 000 km	Au delà de 6 001 km
1 ou 2 CV	km x 0,333 €	(km x 0,083 €) + 750 €	km x 0,208 €
3, 4 ou 5 CV	km x 0,395 €	(km x 0,069 €) + 978 €	km x 0,232 €
plus de 5 CV	km x 0,511 €	(km x 0,067 €) + 1 332 €	km x 0,289 €

Barème Cyclomoteur 2011

Puissance administrative	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 5 000 km	Au delà de 5 001 km
<= 50 cm <sup>3</sup>	km x 0,266 €	(km x 0,063 €) + 406 €	km x 0,144 €





Actu

# Un peu d'entraide

**Les valeurs de notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC sont basées sur l'entraide et la solidarité. C'est dans ce contexte que nous relayons la demande de la Fédération CFTC santé sociaux.**

La mesure de la représentativité nous concerne tous. Et il est évident que nous devons tous l'obtenir pour continuer de faire ce que nous faisons de mieux, c'est-à-dire défendre les salariés et promouvoir nos valeurs dans les entreprises!

C'est pourquoi notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC vous invite tous, chers adhérents, militants, sympathisants à lire le document ci-dessous, à le diffuser et surtout d'en parler autour de vous.

Car le 20 octobre 2011 auront lieu les élections professionnelles dans l'ensemble des établissements de la Fonction Publique Hospitalière.

Pour mettre toutes nos chances de notre côté, il est primordial de déposer un maximum de listes CFTC, car toutes les élections professionnelles dans tous les secteurs sont importantes pour la CFTC!

C'est tous unis que nous remporterons cette nouvelle épreuve, c'est tous unis que nous conserverons notre représentativité syndicale! •



**POUVOIR S'OPPOSER TOUJOURS PROPOSER**

SYNDICAT **CFTC** SANTÉ SOCIAUX  
Pour améliorer la vie, défendons la vôtre

**AIDEZ-NOUS À REMPLIR NOS LISTES !**

Dans votre entourage, vous avez certainement un parent ou un ami qui travaille dans un hôpital ou une maison de retraite... Des élections professionnelles auront lieu dans l'ensemble des établissements de la Fonction Publique Hospitalière.

[www.cftc-santesociaux.fr](http://www.cftc-santesociaux.fr)

## NOUS AVONS BESOIN DE NOMS POUR ÉTABLIR LES LISTES !

Le 20 octobre 2011, les élections auront lieu.

Trois scrutins sont organisés le même jour :

- un pour le renouvellement des commissions administratives locales ;
- un pour l'élection des membres du CTE (Comité Technique d'Etablissement) ;
- un dernier pour le renouvellement des commissions administratives départementales.

Du résultat des élections en CTE dépend la représentativité de la CFTC, ces élections sont donc un enjeu capital.



Famille, amis, voisins... nous connaissons tous une personne qui travaille dans un hôpital, une maison de retraite... Nous vous invitons à les solliciter pour qu'ils s'inscrivent sur les listes CFTC.

Merci de renvoyer ce bulletin directement à la Fédération qui prendra contact

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

connaît :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Etablissement : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Accepte de figurer sur les listes CFTC

Signature : \_\_\_\_\_

[www.cftc-santesociaux.fr](http://www.cftc-santesociaux.fr)

Fédération CFTC Santé Sociaux - 34, quai de la Loire - 75019 PARIS  
Tél. : 01 42 58 58 89 - Fax : 01 42 58 58 96 - Mail : [fede@cftc-santesociaux.fr](mailto:fede@cftc-santesociaux.fr)

[www.cftc-santesociaux.fr](http://www.cftc-santesociaux.fr)

Fédération CFTC Santé Sociaux - 34, quai de la Loire - 75019 PARIS  
Tél. : 01 42 58 58 89 - Fax : 01 42 58 58 96 - Mail : [fede@cftc-santesociaux.fr](mailto:fede@cftc-santesociaux.fr)





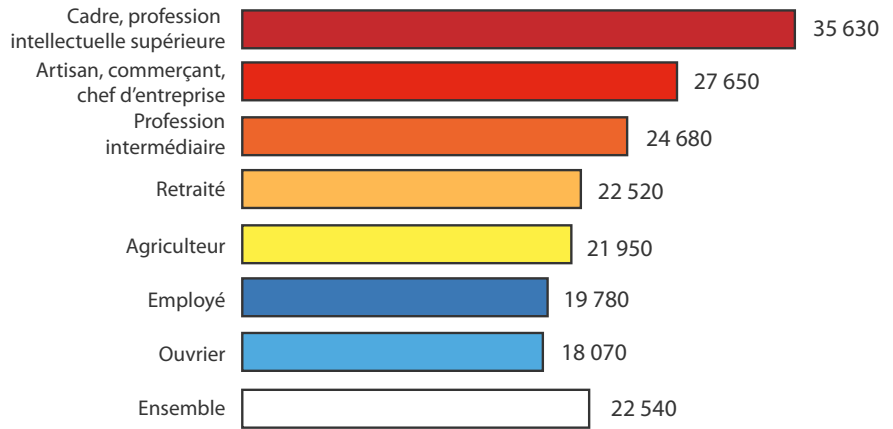
**Salaires**

# Les écarts se creusent

**L'Insee vient de paraître ces dernières données au sujet des salaires par catégories professionnelles. Notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC les commente pour vous !**

Le niveau de vie séparant la population française en deux parts égales s'est établi à 19.000 euros par personne en 2008 (+ 1,7 %), indique l'Insee dans son rapport intitulé « Les revenus et le patrimoine des ménages ».

Pourtant, d'après ce même rapport, le niveau des très aisés a continué à croître beaucoup plus vite. Par rapport à 2004, le revenu déclaré des 50 % les plus aisés a progressé de 5,8 % tandis que celui des 0,01 % les plus riches a crû de 32,7 %.

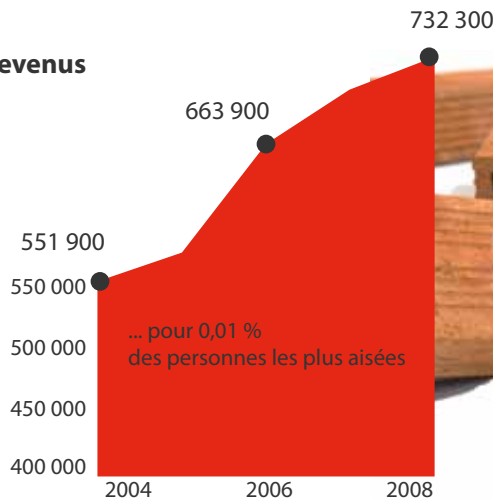
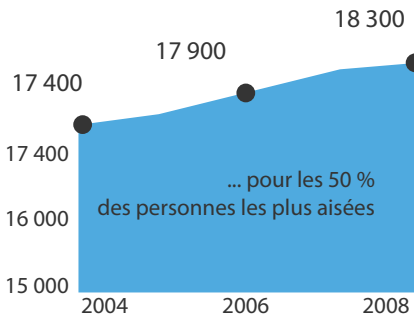


Ce document a le mérite de montrer ce que notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC clame depuis longtemps, à savoir : les richesses ne sont plus réparties ! Les salaires sont tirés vers le bas pour générer un maximum de profil.

Il est temps que le gouvernement se penche sérieusement sur cet épineux problème et surtout qu'il trouve des solutions adaptées afin d'améliorer durablement le quotidien des Français. En effet, il est scandaleux de voir une population s'appauvrir en travaillant alors que ça devrait être l'inverse.

### Croissance plus forte des hauts revenus

Revenu annuel moyen...



**Vous voulez mettre en avant votre section syndicale ?  
Demandez le questionnaire à cette adresse :  
[cftc5@wanadoo.fr](mailto:cftc5@wanadoo.fr)**



# SECTION BATI-MAT-TP CFTC EIFFAGE GD

**Eiffage Travaux publics Gestion et Développement regroupe les services du siège administratif, les laboratoires centraux ainsi que les bureaux d'études.**

**Nous représentons un effectif d'environ 290 salariés (Cadres et Etam) répartis géographiquement sur 6 Sites différents, deux dans la banlieue parisienne, un dans l'Aisne, un dans le Loiret et deux dans le Rhône.**



*Comment réagissent les salariés de la société face à la présence syndicale ?*

Nous sommes une équipe de 6 élus, nous faisons suite à une présence syndicale très modérés puisqu'il y avait qu'un syndicat représenté par un élu qui n'a pas eu le quorum au précédent mandat. Notre effectif est composé essentiellement de Cadre et d'Etam pour qui le syndicalisme n'est pas bien perçu. Néanmoins, nous avons réussi à force de dialogue à nous faire accepter et nous avons réuni 66 % de votant.

*Sa mise en place relevait-elle d'un manque, d'un besoin ?*

Cette récente création relève d'un réel besoin, il faut dire qu'avec les nouvelles lois sur la représentativité et la mise en place d'un délégué syndical, il fallait une section syndicale avec toute la légitimité



exigée. Nous n'avions plus de réel représentant pour discuter et négocier avec la Direction. Grâce à nous, de nouvelles opportunités de négociation s'ouvrent.

*Comment les salariés ont-ils perçu l'implantation de notre section BATI-MAT-TP CFTC ?*

De par notre identité, nous représentons assez bien l'ensemble des salariés. C'est une des raisons de notre succès. Nous sommes néanmoins assez peu nombreux face à la complexité de la tâche qui nous attend et nous savons que les salariés attendent beaucoup de nous et de notre implication. Le plus dur reste à faire et l'enjeu est très important. L'avenir est incertain. Par exemple le niveau des augmentations de salaire qui ne sont vraiment pas à la hauteur de ce que nous pouvons attendre.

*Avec des points géographiques aussi différents, comment la section BATI-MAT-TP CFTC tire-t-elle son épingle du jeu pour assurer un contact régulier avec les salariés ?*

C'est le fait de conserver un dialogue en permanence entre nous, comme nous sommes assez bien répartis sur notre zone géographique. Nous avons des relais dans chaque unité avec qui nous avons

un retour sur les activités et les façons de faire de certains chefs de service. Toutefois, je pense que c'est la même chose quelque soit la société. Nous sommes en pleine réflexion sur la façon la plus optimale pour apporter le maximum de réponses afin de bien préparer nos comités d'établissements et nos réclamations DP qui peuvent être très diverses compte tenu de nos différents métiers et de leurs difficultés propres.



*Pour l'avenir, que peut-on souhaiter à la section syndicale BATI-MAT-TP CFTC ?*

Nous pensons que l'on peut d'abord lui souhaiter du courage pour que l'on arrive ensemble à relever les défis à venir. Nous avons besoin de temps pour nous mettre en place et agir de façon toujours plus efficace. Nous ferons tout pour être à la hauteur des exigences des salariés, d'avoir le temps et le recul nécessaire pour les écouter et les comprendre.

# ÉLECTIONS 2011

**C'est aux actes que le salarié reconnaît la valeur d'une section syndicale!**  
*En somme... Qui aime bien élit bien!*

## MIDI PYRÉNÉES GRANULATS 31

*Belle progression pour nos élus*

- CE** 1<sup>er</sup> collègue  
1 titulaire - 1 suppléant  
2<sup>e</sup> collègue  
1 titulaire - 1 suppléant
- DP** 2<sup>e</sup> collègue  
1 titulaire - 1 suppléant

## SCREG SUD EST 83

*100 % pour nos candidats CFTC*

- CE** 2<sup>e</sup> collègue  
1 titulaire - 1 suppléant
- DP** 2<sup>e</sup> collègue  
1 titulaire - 1 suppléant

100%

## KRONOFRANCE SA 45

*Nos élus ont réalisé un très bon score!*

- CE** 1<sup>er</sup> collègue  
1 titulaire - 1 suppléant  
2<sup>e</sup> collègue  
1 titulaire  
3<sup>e</sup> collègue  
1 titulaire - 1 suppléant
- DP** 1<sup>er</sup> collègue  
1 titulaire - 1 suppléant  
2<sup>e</sup> collègue  
1 titulaire - 1 suppléant  
3<sup>e</sup> collègue  
1 titulaire - 1 suppléant

## CEGELEC A3M 43

*Carton plein pour nos élus!*

- CE** 1<sup>er</sup> collègue  
2 titulaires - 2 suppléants  
2<sup>e</sup> collègue  
1 titulaire
- DP** 1<sup>er</sup> collègue  
2 titulaires - 2 suppléants  
2<sup>e</sup> collègue  
1 titulaire - 1 suppléant

## SAVOIE RÉFRACTAIRES 77

*Un sans faute pour nos élus!*

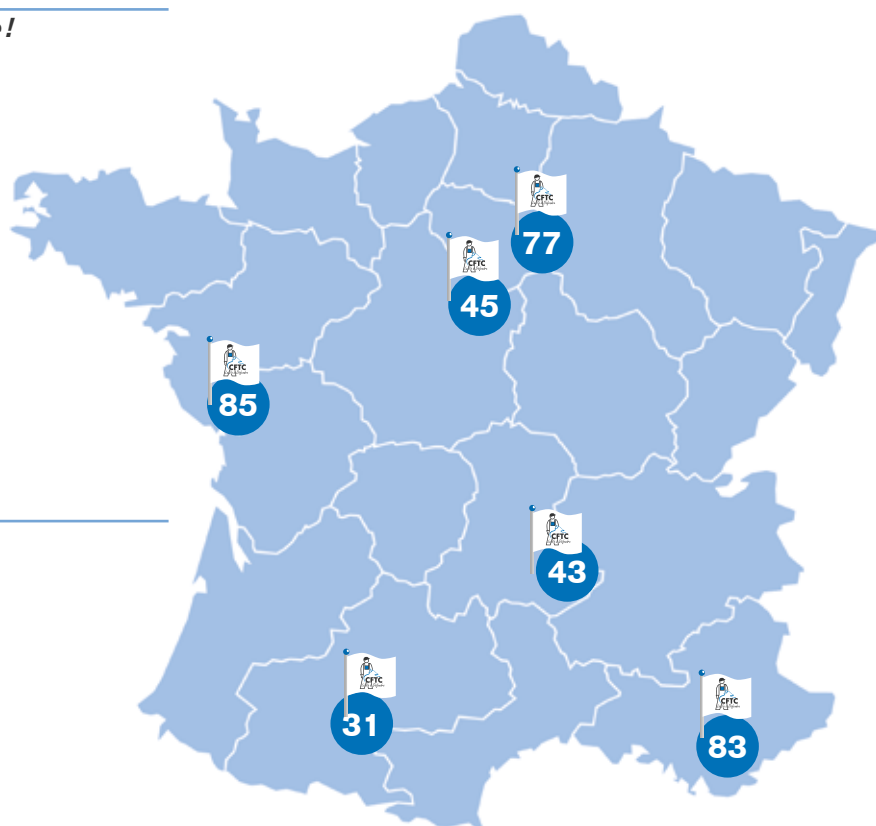
- CE** 1<sup>er</sup> collègue  
1 titulaire - 1 suppléant  
2<sup>e</sup> collègue  
1 titulaire - 1 suppléant
- DP** 2<sup>e</sup> collègue  
1 titulaire - 1 suppléant

100%

## PLYSOROL INTERNATIONAL 85

*Nos élus progressent!*

- CE** 1<sup>er</sup> collègue  
1 titulaire - 1 suppléant
- DP** 1<sup>er</sup> collègue  
1 titulaire - 1 suppléant



**FAITES PUBLIER VOS RÉSULTATS!**

**Pour faire figurer votre section dans le magazine, envoyez-nous vos résultats d'élections!**

**Fédération BATI-MAT-TP CFTC**  
38 rue Emile Gallé 54000 NANCY  
ou [cftc5@wanadoo.fr](mailto:cftc5@wanadoo.fr)



## GÉOMÈTRES

### • Résumé des CPR.

Les commissions paritaires régionales se réunissent assez régulièrement. C'est au rythme de deux à quatre réunions dans l'année.

Les thèmes sont assez variés selon la région. La CPR Auvergne Limousin s'est réunie suite à une saisine d'un salarié estimant ne pas être à sa bonne qualification, compte tenu des missions dont il avait la charge.

Les CPR Rhône Alpes, Picardie, Aquitaine, Languedoc Roussillon, travaillent sur un modèle de questionnaire sur les besoins en formation, destiné aux salariés de la branche.

Les résultats de cette enquête vont permettre la mise en place de formations en fonction des attentes.

### • CQP

Le CQP Technique Topographique et Foncière seront mis en place comme convenu en juin ou septembre 2011.

### CPNNC

#### • Négociation de salaires janvier 2011 :

L'accord sur les salaires de janvier 2011 est étendu depuis le 16 mars 2011.

#### • Nouvelle grille de classification

Poursuite des négociations sur la future grille de classification. Au train où vont les choses, il est clair que le collègue patronal souhaite aboutir le plus tard possible.

### DIVERS

#### • Représentativité :

Après quelques rendez-vous avec un grand cabinet Parisien, pour expliquer les actions que nous menons à la CFTC BATI-MAT-TP Secteur Géomètre, je vous informe que nous aurons bientôt des représentants CE et DP dans ce cabinet.

Petit à petit, nous nous installons dans les différentes structures et c'est ainsi que nous deviendrons des acteurs incontournables dans la négociation de branche.

## BTP

Les commissions paritaires de validation des accords ont eu leurs premières réunions.

Elles ont pour but de vérifier la légalité des accords conclus avec les représentants du personnel dans les entreprises de moins de salariés dépourvus de délégué syndical.

La section Bâtiment s'est réunie le 5 avril 2011. La séance est coprésidée par notre Secrétaire Générale, Caroline TYKOCZINSKY. Trois accords ont été soumis. Deux d'entre eux ont fait l'objet d'un rejet.

La section TP a eu lieu le 21 avril 2011. Alors que la réunion de la section Bâtiment s'était déroulée sereinement dans le cadre d'un simple contrôle de légalité. Nous avons eu à déplorer l'attitude de certains partenaires. Au lieu de se conformer à la lettre de la loi et de l'accord, une bataille pseudojuridique s'est engagée. Quatre accords sur cinq ont été rejetés.

En matière de formation professionnelle, des négociations vont être ouvertes sur les priorités de formation au titre des trois prochaines années.

### OPCA de la construction

La mise en place du conseil d'administration a eu lieu. Parallèlement à ça, les partenaires sociaux du BTP ont eu la présentation du rapport final du prestataire. Ce rapport fait ressortir d'une part les chantiers à négocier et d'autre part les disparités qui existent entre les différents OPCA en matière de gestion du personnel. Dans le prochain écho, nous ferons un point détaillé sur cette négociation.

## ENTREPRISES D'ARCHITECTURE

Les discussions autour la GPEC au niveau de la branche se poursuivent. Une enquête statistique avait été lancée afin de prendre connaissance des besoins de formation des salariés. Les résultats ont été restitués le 31 mars. Ils seront retranscrits lors de l'élaboration des priorités de branche.

Le comité de labélisation des formations a connu sa première réunion. Premier résultat en fin d'année !





**Vie en entreprise**

# La VAE

**La validation des acquis de l'expérience (VAE) est une procédure qui permet de faire reconnaître, officiellement, les compétences et/ou les connaissances acquises par un salarié tout au long de sa vie. La seule condition exigée est de justifier d'au moins 3 années d'activités en rapport direct avec la certification visée.**

**Quels sont les avantages pour le salarié ?**

La VAE permet de :

- valoriser les pratiques professionnelles et savoir-faire en les faisant reconnaître officiellement
- obtenir la totalité ou une partie d'un diplôme, d'un titre professionnel ou d'un CQP, ce qui permet notamment d'accéder à un cursus de formation sans justifier du niveau d'études normalement requis,
- sécuriser l'emploi du salarié en apportant la preuve de ses savoir-faire.

**Qui peut en bénéficier ?**

La VAE est accessible à toute personne motivée par un réel investissement personnel et justifiant d'une expérience d'au moins 3 ans (consécutifs ou non) qui soit en rapport direct avec le

contenu du diplôme, titre ou CQP visé.

Cette expérience :

- aura pu être acquise à travers des activités salariées, non salariées, bénévoles,
- devra être jugée recevable par le jury de validation.

**Quel accompagnement dans la démarche ?**

L'accompagnement n'est pas obligatoire, mais il peut aider à :

- décrire les pratiques, les activités, et à les mettre en relation avec les compétences requises pour la certification visée (diplôme, titre, CQP)
- finaliser le dossier de demande de VAE, reprenant les éléments ci-dessus, qu'il faudra adresser à l'organisme de validation

Cet accompagnement peut être réalisé :

- soit par l'organisme délivrant le diplôme, titre ou CQP visé,
- soit par un autre organisme, spécialiste de l'accompagnement.

**Comment se finalise la démarche de VAE ?**

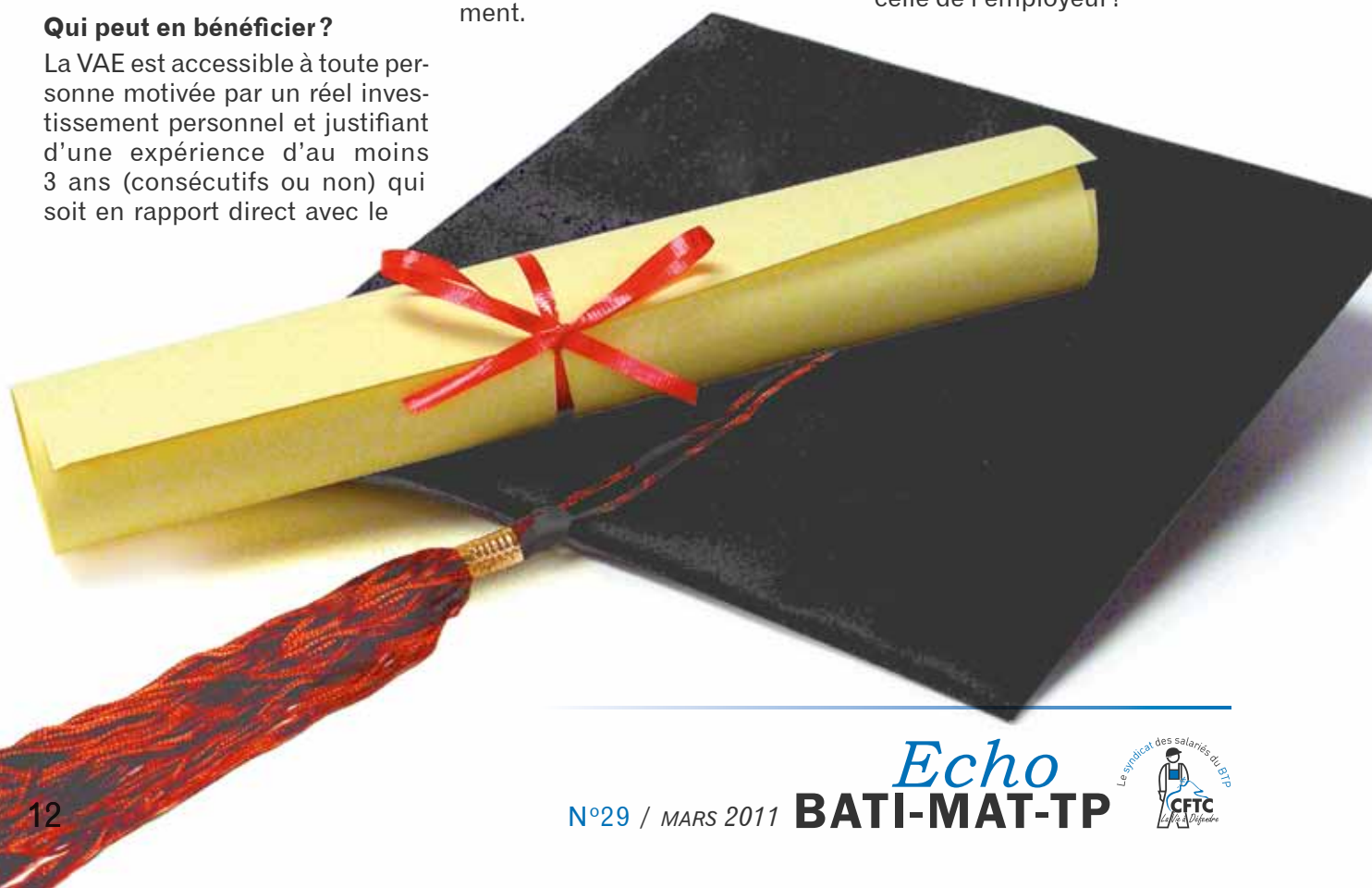
Un jury constitué de formateurs et de professionnels du métier concerné :

- examine le dossier de demande de VAE présenté,
- décide d'une validation partielle ou totale du diplôme, titre ou CQP visé.

Si la validation est totale, le salarié devient titulaire de la certification visée.

Si la validation est partielle, il peut demander à son employeur une formation complémentaire, prenant en compte les compétences déjà validées par le jury, pour obtenir la totalité de la certification visée.

Notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC rappelle que ce dispositif doit permettre aux salariés d'améliorer leur statut et surtout leur salaire. Il doit être mis en place à l'initiative de l'employé et non à celle de l'employeur! •





Vie en entreprise

## Le CE : droit d'alerte

**Le droit d'alerte économique du comité d'entreprise ne se limite pas à la prévention des difficultés économiques, le comité peut l'exercer également s'il a connaissance de faits pouvant affecter de manière préoccupante la situation de l'entreprise.**

Aux termes de l'article L. 2323-78 du Code du travail, lorsque le comité d'entreprise (CE) a connaissance de faits de nature à affecter de façon préoccupante la situation économique de l'entreprise, le CE peut demander à l'employeur des explications.

Quels sont les faits susceptibles d'être mis en avant par le CE pour justifier de l'exercice de ce droit d'alerte ? Cette question est régulièrement posée à la Cour de cassation et la réponse dépend du sens que les juges vont donner à l'expression « faits de nature à affecter de façon préoccupante la situation économique de l'entreprise ».

### L'origine du droit d'alerte du CE

L'article L. 2323-78 instituant le droit d'alerte a été introduit par la loi du 1er mars 1984 pour permettre au CE de réagir face aux difficultés rencontrées par l'entreprise. Le projet de loi proposait d'ailleurs une liste des faits susceptibles d'affecter de manière préoccupante la situation de l'entreprise : reports renouvelés d'échéances et défauts répétés de paiement, notifications de protêts (acte d'huissier ou de notaire qui constate un non-paiement d'une dette), retards dans le paiement des salaires, refus d'approbation des comptes par l'assemblée générale, perte entraînant une diminution de l'actif net...

Force est de constater que cette disposition reçoit aujourd'hui une interprétation qui lui donne une portée beaucoup plus large offrant au CE la faculté d'exercer son droit dès que l'entreprise se trouve « affectée » par une décision prise par la direction.

En effet, l'arrêt du 18 janvier 2011 retient la même conception du droit d'alerte en admettant son utilisation en présence d'une réorganisation de l'entreprise portant sur son activité ingénierie au niveau mondial de nature à affecter sa situation (sans y accoler l'adjectif « économique »). Le comité d'entreprise était préoccupé des conséquences du projet, notamment en termes d'emploi. De ce point de vue, le droit d'alerte du comité d'entreprise ne se confond pas avec celui du commissaire aux comptes.

Notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC insiste sur le fait que l'employeur peut contester l'utilisation de ce droit d'alerte en saisissant le tribunal de grande instance. •







# SALARIÉS DE L'ARTISANAT... ROMPEZ VOTRE ISOLEMENT !

BATI-MAT-TP CFTC



Le **syndicat**  
des salariés du **BTP**

Notre **Fédération BATI-MAT-TP CFTC** vous soutient, quelle que soit la taille de votre entreprise.

**Fédération BATI-MAT-TP CFTC**  
**251 rue du faubourg St-Martin 75010 PARIS**

Si vous êtes salarié d'une entreprise artisanale et que vous souhaitez défendre votre statut, nous avons la possibilité de vous former à l'action sociale et syndicale par le biais du **CFESS** (budget 0,08/1000). C'est un dispositif actuellement en place au **FAFSAB**. Nous prenons en charge pertes de salaires et frais de déplacements.



Pour recevoir une documentation complète, merci de retourner le bulletin suivant, complété par vos soins, à l'adresse ci-dessus.

**Congé de Formation Economique, Sociale et Syndicale**  
Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : | | | | Ville : .....  
Tél domicile : ..... Tél portable : .....

**Informations complémentaires**

Nom de votre entreprise : ..... Tél entreprise : .....  
Adresse de l'entreprise : .....

BATI-MAT-TP CFTC



Le **syndicat**  
des salariés du **BTP**



## SALAIRES & FRAIS PROFESSIONNELS

### S.M.I.C. (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011)

- Horaire brut : 9€ - Horaire net : 6,96€
- Mensuel brut : 1 365€ - Mensuel net : 1 073€

### APPRENTIS

- Salaire minimum (% du SMIC) : (Base 151,67 h)

Age de l'apprenti	Année d'exécution du contrat		
	1	2	3
- de 18 ans	25%	37%	53%
18 à 20 ans	41%	49%	65%
21 ans et +	53%	61%	78%

Sauf dispositions conventionnelles plus avantageuses dans le BTP.

### AVANTAGES EN NATURE

En l'absence de convention collective ou d'accord fixant des taux supérieurs, les avantages en nature sont évalués forfaitairement en fonction du minimum garanti depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

- Nourriture : 1 repas = 4,40€ (soit 1 M.G.)  
1 journée = 8,80€ (soit 2 M.G.)

### MINIMUM GARANTI (M.G.)

- 3,36€ (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011)

### PLAFOND DE SÉCURITÉ SOCIALE

- Mensuel : 2 946€ - Trimestre : 8 838€ - Année : 35 352€

### TITRES-RESTAURANT

La contribution patronale est exonérée de cotisations Sécurité Sociale si elle est comprise entre 50 et 60% de la valeur du titre et ne dépasse pas 5,29€.

### FRAIS PROFESSIONNELS

Les allocations forfaitaires pour couvrir les frais professionnels liés à la nourriture et au logement sont exclues de l'assiette des cotisations de Sécurité Sociale pour les salariés en situation de travail particulière, et sont présumées utilisées conformément à leur objet si elles ne dépassent pas les plafonds suivants.

- Remboursement des frais de repas (par repas) : salariés en déplacement prenant leur repas au restaurant : en déplacement : 17,10€ à l'entreprise : 5,80€ sur chantier : 8,30€

- Frais de logement : salariés en déplacement ne pouvant regagner chaque jour leur résidence (par jour) :  
- Paris/Petite couronne : 61,20€ - Province : 45,40€

## INDEMNITÉS ARRÊT DE TRAVAIL

### MALADIE (Indemnités journalières)

Cas général : la moitié du salaire brut journalier (moyenne sur 90 jours), dans la limite de 48,43€. Pour 3 enfants à charge : 66,66% du salaire brut journalier dans la limite de 64,57€ après le 31<sup>ème</sup> jour.

### ACCIDENT DU TRAVAIL

● Indemnités journalières : 60% du salaire journalier (176,90€ max. pour 2011), 80% du salaire à partir du 29<sup>e</sup> jour (235,87€ max. pour 2011). L'indemnité journalière ne peut être supérieure au salaire journalier net perçu par la victime.

### MATERNITÉ OU PATERNITÉ (Indemnité journalière maximale)

- Alsace-Moselle : 76,20€
- Autres : 77,79€

## CHÔMAGE RÉINSERTION

### CHÔMAGE ASSURANCE

● Montant de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (- de 50 ans) : L'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) est calculée à partir des anciens salaires, y compris les primes. Seuls les salaires soumis aux contributions de l'Assédic sont retenus. Les indemnités liées à la perte de l'emploi ne sont pas intégrées dans le salaire de référence. Montant et durée de l'indemnisation - cas général :

Revalorisation du salaire de référence 2008 : 2,5%		Montant journalier
Partie fixe (ARE)	11,17€	
Allocation minimale (ARE)	27,25€	
Seuil minimal ARE Formation	19,53€	
Calcul du montant de l'association		57,4% ou 40,4% + partie fixe dans la limite de 75% du salaire journalier de référence.

### ALLOCATIONS ET PRIME

- Allocation Temporaire d'Attente (ATA) : 10,83€ par jour.
- Allocation de solidarité spécifique (ASS) : 15,14€ par jour. Les ressources doivent être inférieures ou égales à 1 059,80€ pour un célibataire et 1 665,40€ pour un couple.
- Prime de retour à l'emploi : 1 000€ si le bénéficiaire de l'ASS a repris un emploi durant 4 mois à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Filière	Quel que soit l'âge			
	A	B	C	D
Durée d'affiliation	6 mois sur les 22 derniers	14 mois sur les 24 derniers	27 mois sur les 36 derniers	27 mois sur les 36 derniers*
Durée d'indemnisation	213 jours (7 mois)	700 jours (23 mois)	1 095 jours (36 mois)	1 277 jours (42 mois)

\* et 100 trimestres d'assurance vieillesse

## BARÈME DES PRESTATIONS FAMILIALES

### A.F. (Allocations Familiales)

Nbre d'enfants	Montant
2	125,78 €
3	286,94 €
Par enfant en plus	161,17 €

### Majoration pour enfant à charge de plus de 11 ans

Âges	Montant
11 à 16 ans + 16 ans	35,38 € 62,90 €

### A.F.S. (Allocation de soutien familial)

Qualité	Montant
Taux plein	117,92 €
Taux partiel	88,44 €

### A.R.S. (Allocation de rentrée scolaire 2009-2010)

Enfant âgé de 6 à 10 ans	284,97 €
Enfant âgé de 11 à 14 ans	300,66 €
Enfant âgé de 15 à 18 ans	311,11 €

### C.L.C.A. (Complément de libre choix d'activité)

	Vous recevez l'allocation de base de la Paje	Vous ne recevez pas l'allocation de base de la Paje
Cessation totale d'activité	379,79€	560,40€
Activité = au plus à 50 %	245,51€	426,12€
Activité entre 50 % et 4/5	141,62€	322,24€

### Prime de déménagement

Montant maximum	948,10 €
Majoration par enfant au-delà du 4 <sup>e</sup>	79,01 €

### A.E.S. (Allocation d'Education Spéciale pour enfants handicapés)

Décision CDES	Montants
Allocation de base	126,41 €
1 <sup>ère</sup> catégorie	94,81 €
2 <sup>ème</sup> catégorie	256,78 €
3 <sup>ème</sup> catégorie	363,44 €

### R.S.A. (Revenu de Solidarité Active)

Nombre d'enfants	Seul	En couple
Aucun	466,99€	700,49€
1	700,49€	840,59€
2	840,59€	980,69€
Par enfant en plus	186,80€	186,80€

## BULLETIN D'ADHÉSION

Fédération BATI-MAT-TP CFTC 01 44 85 73 46 • Fax: 01 44 85 73 47  
251 rue du faubourg St-Martin 75010 PARIS  
E-mail: fede.batimattpcftc@noos.fr • Site: www.batimattp-cftc.fr

à remplir et adresser à :

### VOUS

M.  Mme NOM & Prénom : ..... Date de naissance : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_  
Adresse personnelle : ..... CP Ville : .....  
Tél. dom. : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Portable : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Email : .....

### VOTRE ENTREPRISE

Entreprise : ..... Effectif :  + de 10  - de 10 Nbre : .....  
Adresse : ..... CP Ville : .....  
Votre profession : ..... Vous êtes :  Ouvrier/Employé  ETAM  CADRE (IAC)  Retraité  
Vous êtes du :  Bâtiment  TP  Autres (préciser) : .....  
Date : .....  
Je déclare adhérer au syndicat affilié à la CFTC de ma profession ou branche. Signature : .....

### AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-contre. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NOM Prénom & Adresse du débiteur		COMpte à DÉBITER	
		CODE BANQUE	CODE GUICHET
		N° DE COMPTE / CLÉ RIB	
Code banque gestionnaire		NOM & Adresse du créancier	
N° national d'émetteur		Nom et Adresse de l'établissement teneur du compte à débiter	
N° d'émetteur interne			
Je paie par prélèvement : <input type="checkbox"/> Mensuel <input type="checkbox"/> Trimestriel <input type="checkbox"/> Annuel		Date : ..... Signature : .....	



BATI-MAT-TP CFTC



Le syndicat des salariés du BTP

Echo BATI-MAT-TP

Journal d'information trimestriel

Éditeur : APDS - Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et enregistrée à la Préfecture de Nancy (n° 015 995) - 38 rue Emile Gallé 54000 NANCY - 03 83 67 48 78 Fax 03 83 67 47 85

Principal membre :

Fédération BATI-MAT-TP CFTC

Dépôt légal : Mars 2011 (1<sup>er</sup> trimestre 2011)

N° de commission paritaire : 1008 S 08098

ISSN : 1955-5105

Directeur de publication : Patrick DEL GRANDE

Imprimé par l'Imprimerie de la Centrale - Parc d'activité Les Oiseaux - Rue des Colibris BP 78 - 62302 LENS Cedex

Toute reproduction totale ou partielle est subordonnée à l'autorisation écrite de la Fédération BATI-MAT-TP CFTC - pour la publicité s'adresser à la rédaction.

BATI-MAT-TP CFTC



Le **syndicat**  
des salariés du **BTP**

251 RUE DU FAUBOURG ST-MARTIN 75010 PARIS  
TÉLÉPHONE: 01 44 85 73 46 (LIGNES GROUPEES) - FAX: 01 44 85 73 47